Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

CR Réunion de la Commission de Fonctionnement des Interconnexions (CFAI)– 25 mars 2008

Lieu : Paris-La Défense

Participants :

- **EDF:**
Olivier Pleuvry
- **EDF Trading:**
Vincent Basle
- **Electrabel:**
B. Wynants
- **Iberdrola:**
A. Alvar-Miro
P. Garcia
- **E.on Energy Trading**:
M. Decard
- **Endesa France**
E. Joubert
- **Atel**
Mathieu Marniquet
- **CNR**
Rémi Perrin

RTE :

Jean Verseille
Jean-Gabriel Valentin
Sandrine Lecas
Nathalie de Lacroix-Vaubois
K. Abdallaoui
C. Viaud
JY Bourmaud
A. Videau
Bruno Vintenat
N. Barbannaud

Ordre du jour :

- ⇨ **Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 07/12/2007**
- ⇨ **De l'ATC au flow based**
- ⇨ **Retour sur le forum utilisateur du 12/02/2008**
- ⇨ **Incidents enchères**
- ⇨ **Netting IFE**
- ⇨ **Règles v2.2**

Compte-rendu :

1°) Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 07/12/2007

Le compte rendu est approuvé.
Ce compte rendu sera publié sur le site de RTE ainsi que les transparents présentés en séance.

2°) De l'ATC au flow based

Anne Videau (DOM) et JY Bourmaud (DMA) présentent aux acteurs les principes du flow based. Cette présentation a vocation à être démultipliée par les acteurs dans leur propre entreprise.

Cette présentation suscite de nombreuses questions ou réflexions parmi les acteurs.

EDF trading souligne le besoin réel de cohérence des hypothèses entre les GRT.
RTE répond que l'un des principaux enjeux de la méthode flow based est bien la cohérence des hypothèses entre les GRT.

RTE indique que l'autre enjeu majeur de la méthode flow based est de permettre au marché de déterminer les directions préférentielles d'échanges en fonction de critères de marché, contrairement à la méthode ATC qui force les GRT à définir ex-ante un partage des marges physiques sur les différentes frontières, en fonction d'hypothèses qui peuvent s'avérer inexactes ex-post. Par là, le flow based permet d'optimiser l'utilisation de la capacité disponible en fonction des besoins du marché.

ATEL et Electrabel souhaitent comprendre ce que le couplage de marché optimise vraiment et EDF trading de son coté pose la question de savoir si les TSOs ne seront pas conduits à maximiser la rente de congestion avec ce modèle.
RTE répond que le couplage de marchés ne consiste pas à maximiser la rente de congestion, mais à maximiser le surplus social de l'ensemble des acteurs sur la zone CWE. Le surplus social est le plus élevé lorsque les prix convergent, c'est à dire lorsque la rente de congestion est nulle. Cette optimisation est identique à celle qui est pratiquée actuellement dans le coulage TLC.Par ailleurs, le résultat de l'optimisation dépend de la forme des carnets d'offres des bourses.

ATEL souligne qu'en tant que trader, il a du mal à appréhender la notion de « valeur pour le marché » ou de « social welfare » car une compagnie de trading sait utiliser les pics de prix ou la volatilité des marchés.
RTE répond que le « surplus social » correspond à la notion d'intérêt général, et que cette notion est effectivement plus familière aux régulateurs qu'aux acteurs de marché individuels. L'enjeu du couplage des marchés est bien de limiter les possibilités d'exercice du pouvoir de marché par les acteurs.

ATEL demande quel est le nombre de branches critiques retenu dans le cas de base commun et quels sont les critères retenus pour déterminer ces branches critiques.
RTE répond que les cas de base simulés lors des phases de tests comprennent entre 1500 et 2000 branches critiques. Chaque GRT est responsable de déterminer les branches critiques de son réseau en fonction de l'expertise de son propre réseau, mais les régulateurs souhaitent qu'à l'avenir ces critères soient définis de manière commune, transparente et objective.

Sur la base du cas de base commun, les GRT calculent des matrices PTDF, ou coefficients d'influencement, qui rendent compte de l'impact de 1 MW supplémentaire d'export de chaque pays sur chacune des branches critiques.

EDF trading demande si le netting est bien pris en compte. RTE répond que c'est bien le cas.

ATEL souhaite savoir si les acteurs pourront simuler les prix et si l'ensemble des matrices PTdF seront mises à disposition des acteurs et dans quelle mesure les acteurs pourront identifier les points faibles du réseau.
RTE répond que ces éléments seront mis à disposition des acteurs de manière anonymisée avant le fixing, ainsi qu'un simulateur.

EDF demande quel est le nombre de matrices PTdF calculé par jour.
RTE indique que 24 matrices PTDF seront mis à disposition des acteurs, mais que certaines auront été calculées par extrapolation des points horaires adjacent et non par un calcul complet, comme c'est le cas pour les ATC aujourd'hui.

ATEL souligne qu'aucun TSO dans le monde n'applique un tel modèle et s'inquiète des critères retenus par RTE pour valider les tests.
RTE convient que ce modèle est une « première » tout en soulignant qu'il se rapproche des modèles nodaux utilisés aux USA ou en Australie. Par ailleurs, RTE rappelle que ce modèle a été validé par une phase de tests, et que d'ici le démarrage il donnera lieu à plusieurs actions de sensibilisation et de tests avec les acteurs de marché.

CNR souligne sa préférence pour un modèle de coupling de marché basé sur un calcul d'ATC.
RTE souligne que le mémorandum of understanding signé en 2007 lie le market coupling au modèle flow based.

ATEL demande si la date de démarrage en janvier 2009 est réaliste.
RTE répond que le calendrier exact de démarrage sera précisé Q4 2008.

3°) Incidents enchères depuis le 07/12/2007

ATEL souligne que les incidents tombent souvent un dimanche.
RTE répond qu'en effet le serveur ARIBA reboute souvent le week-end et qu'i pourrait y avoir un lien de cause à effet. Cet aspect est en cours d'analyse pour améliorer la réactivité des équipes le week-end.

4°) Netting

Iberdrolà souligne que les incidents lui semblent très sous-estimés et demande à RTE si les données proviennent de REE. RTE confirme que c'est REE la source des données présentées.

5°) Les Règles d'Accès aux Interconnexions V2.2

RTE explicite les remarques des acteurs qui ont été intégrées au draft envoyé par mail.

EDF demande une dernière modification sur laquelle RTE donne son accord.
ATEL souligne une erreur dans l'annexe 17 : l'heure est toujours 14h00 et non 14h30. [hors réunion : le nouvel horaire sera bien 14h30 afin de caler le guichet RTE sur le guichet Suisse].

RTE rappelle les étapes suivantes : propositions du nouveau jeu de règle au Régulateur fin mars pour - une publication fin mai 2008 et une application au 1er juillet 2008.

6°) Questions diverses

France-Suisse : CNR et ATEL demandent un point sur le mécanisme journalier à la frontière France-Suisse qui devait être mis en place.
RTE n'a pas de réponse de la CRE et va la relancer.

FTR : les acteurs souhaitent donner une suite au travail qui a été réalisé.
RTE indique que le document de synthèse doit encore sortir et qu'il faudra ensuite déterminer la communication qui doit être faite autour de ce document vis à vis des traders (EFET ?) des autres acteurs (GRT ?, Régulateurs ?).
Cette question reste à traiter.

Prochaine session de la CFAI : le vendredi 20 juin de 10h30 à 12h30 à la Tour Initiale en salle 18/55.